Les décisions du dernier conseil municipal

La zone d'activité de L'Arbre Sauvage située sur le « champ pointu » en bordure de la RD à l'entrée de Monlet comporte deux lots qui sont mis en vente. Le conseil a adopté le budget primitif de cette opération. Lors, d'un précédent conseil avait été actée la vente du dernier lot du Lotissement de la Gare. L'acquéreur s'étant rétracté, cette délibération a été annulée et le lot est de nouveau offert à la vente.

La station-service municipale de Monlet fonctionne très bien et le plafond de la régie de recettes a été porté, à la demande du Ministère des Finances à 100 k€.

Par contre, le volume délivré en Ethanol E85 reste très faible. Il est décidé de convertir la cuve concernée en SP95 dont la demande va croissante.



Le programme des travaux de voirie pour 2024 est achevé. Il a concerné des tronçons routiers à Caire, Le Got, Aubignac/Le Magneret et Les Arbres, ainsi que de petits travaux à Varennes, Le Martinet, Estublac, Le Bourg et Les Ignes. Le coût du programme est de près de 140 k€.





Un épisode cévenole d'une intensité rarement vue a touché la région le 17 octobre avec des inondations catastrophiques au Puy-en-Velay, dans la haute vallée de la Loire et en Ardèche.

Notre commune a été relativement épargnée, mais à Beyssac, la pose d'une nouvelle canalisation d'eau quelques jours auparavant avait laissé des fossés qui n'ont pas eu le temps de se réenherber.

Le ruissellement intense a entrainé des quantités considérables de terre et de sable qui ont bouché les buses des accès aux terrains. L'eau s'est écartée de son cheminement normal et a envahi des propriétés, nécessitant l'intervention en urgence d'une entreprise de TP pour rétablir les écoulements.







Les horaires d'ouverture de la Mairie qui étaient limités au lundi et au jeudi de 9h à 12h n'étaient ni pertinents ni respectés...

De nouveaux horaires d'ouverture au public sont adoptés qui concilient à la fois le service aux administrés et la possibilité pour le secrétariat de la mairie de travailler sans être perturbé.

La Mairie sera désormais ouverte au public :

Mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h Vendredi de 9h à 12h

Bien entendu, en cas d'<u>urgence</u> ou pour une affaire d'une <u>importance</u> <u>capitale</u>, il sera toujours possible d'obtenir un rendez-vous en dehors de ces plages horaires en téléphonant à la Mairie.

Pour ce qui le concerne, le Maire reçoit sur rendez-vous.



Pour répondre à une demande d'usagers du cimetière, un banc restauré a été placé près de l'entrée de celui-ci à l'occasion de la Toussaint.

